

## Les condamnés de Beauvais n'iront pas en prison...

Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 11 mars 2021

Source [Valeurs actuelles] Les quatre jeunes auteurs de menaces de mort et de violences urbaines à l'encontre des policiers début mars n'ont présenté un trouble à l'ordre public que "mesuré".

Du 1er au 4 mars dernier, des quartiers de Beauvais s'embrasaient, entre tirs de mortier et caillassages. Des pompiers et policiers étaient notamment visés, alors qu'ils intervenaient pour mettre fin aux échauffourées. Dans une vidéo partagée le 3 mars, un homme criait même « *Le Coran, tuez-les* », mettant encore un peu plus le feu aux poudres dans le quartier. Très rapidement, plusieurs jeunes avaient été interpellés, jugés finalement lundi 8 mars en comparution immédiate devant le tribunal de Beauvais, rapporte [CNews](#) le 9 mars. Si trois d'entre eux ont été condamnés, le quatrième a lui été relaxé. Mais surtout, aucun ne fera... de prison ferme.

Selon [Le Parisien](#), le 8 mars, le premier des suspects, Mohammed B., qui avait filmé les échauffourées et les avait diffusées ensuite sur les réseaux sociaux, a écopé de huit mois de prison ferme. Et même si l'homme de 34 ans a déjà été condamné 21 fois, le juge n'a pas demandé de mandat de dépôt. Il est donc ressorti libre. Même constat pour un autre jeune de 18 ans, Bakary N., lui condamné à six mois de prison ferme, mais toujours sans mandat de dépôt. Il a été jugé pour « *violence sur personne dépositaire de l'autorité publique* » notamment pour avoir effectué les tirs de mortier. « *À la base, je n'étais pas là pour faire ça. J'étais juste descendu parce qu'il y avait du bruit* », a-t-il précisé à la barre, alors que ce soir-là, rappelle Le Parisien, il avait été confondu, car il portait « *des chaussures roses* ».

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)